



Fiche d'inscription

MUAYTHAI-K1-Kick Boxing

Karaté Kyokushinkai

2023 – 2024

Photo
Obligatoire

Tél : +33 6 99 34 60 49

E-mail : adhesion.wfightstrg@gmail.com

Site : <https://www.wfight-strg.eu>

Renseignements personnels du pratiquant

Nom :

Prénom :

Sexe : F ☐ M ☐

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal :

Ville :

☐ Portable:

☐ Domicile:

Email (Obligatoire à compléter en majuscule)

Pour les mineurs – 16 ans : Coordonnées du représentant légal et signature obligatoire

Je soussigné(e)

Père ☐

Mère ☐

Responsable Légal ☐

Nom :

Prénom :

AUTORISE mon enfant mineur à pratiquer la boxe Thaïlandaise .

Nous autorisons aussi, le cas échéant, l'organisateur à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence dans la mesure où les circonstances obligeraient à un recours hospitalier ou clinique.

Numéro de téléphone où joindre le responsable légal :

Signature :

Email :

Avez-vous déjà pratiqué des sports de combat

Oui ☐

Non ☐

Si oui Nom du club :

Entourer votre choix

MuayThai K1 Kick Boxing				Karaté Kyokushinkai	
Type inscription	Age (ans)	Premiere Cotisation	Renouvellement	Age (ans)	Premiere Cotisation
Enfant	6 à 10	150 €	130 €		
Adolescents	11 à 15	200 €	160 €	10 à 14	110 €
Adultes	16 et plus	250 €	230 €	15 et plus	160 €
Femmes	16 et plus	150 €	130 €		

Attention !! Une seule séance d'essai pour les nouveaux pratiquants ,pas de séance d'essai pour les anciens.

Modalités et règlements

DATE INSCRIPTION :

Certificat medical ☐

Par CHEQUES **2 fois sans frais** : ☐

Nom de la Banque :

Date encaissement	N° du chèque	Montant

- En ligne : [Site W-Fight-Strg](https://www.wfight-strg.eu)
- ESPECES EN 1 FOIS : ☐
- AUTRES : ☐
(Préciser)

Le règlement intérieur

Article 1 :

Tout adhérent de l'association WFIGHT s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

Article 2 :

Toute personne désirant s'inscrire au sein de l'association **W-FIGHT-STRG** devra s'acquitter de sa cotisation et avoir remis aux encadrants, son dossier complet lors des permanences d'inscription préétablies avant la reprise du premier entraînement. Un Certificat médical d'aptitude à la pratique du Muay Thai de moins de 03 mois est obligatoire chaque année.

De même, les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Article 3 :

L'adhésion ne sera effective qu'après fourniture du dossier complet et du règlement de la cotisation annuelle. Les cotisations seront réglées.

Article 4 :

L'accès à la salle de Boxe et aux vestiaires est exclusivement réservé aux membres de l'Association à jour de leurs cotisations et durant les horaires d'ouverture de la salle.

Article 5 :

Les activités sportives devront être effectuées dans une tenue adaptée. En cas d'utilisation de prothèses optiques, auditives etc. celles-ci devront être adaptées et faire l'objet d'une indication médicale. Le port de bijoux, piercings, bagues, boucles d'oreilles et autres accessoires est proscrit pendant les cours.

Article 6 :

Les cours sont dispensés de façon collective et sont placés sous l'unique responsabilité du professeur. L'absence du professeur à une séance entraîne l'annulation du cours sans pouvoir prétendre même partiellement à un remboursement.

Article 7 :

La mise de gant ne peut être autorisée que par le Professeur.

Les protections et tenues

MuayThai K1 Kick Boxing	Karaté Kyokushinkai
➤ Gants : obligatoire	➤ Gants Blancs à doigt coupés : obligatoire
➤ Protège-tibia : obligatoire	➤ Protège-tibia : obligatoire
➤ Coudière genouillères obligatoire	
➤ Protège-dents : obligatoire	➤ Protège-dents : conseillé
➤ Bandages /Mitaine : obligatoire	➤ Dogi blanc (appelé "Kimono"), de karaté Kyokushin. obligatoire
➤ Tenue adaptée à la pratique : T-shirt et un short : obligatoire	Celui-ci doit obligatoirement comporter l'insigne Kyokushin en regard du cœur. Ceinture de karaté kyokushinkai de couleur unie.
	➤ Ceinture épaisse, piquée et brodée "Kyokushin"
	➤ Seules les féminines formées sont autorisées à porter un tee-shirt blanc uni sous le Dogi.
➤ Port de la coquille : obligatoire	➤ Port de la coquille :
➤ Protection de poitrine (femmes) : conseillé	➤ Protection de poitrine (femmes) : obligatoire type brassière avec coques plastique
➤ Bouteille d'eau et serviette : conseillé	➤ Bouteille d'eau et serviette : conseillé

Article 8 :

Les adhérents s'engagent à :

- Respecter les consignes techniques et pédagogiques des différents professeurs.
- Accepter de s'opposer à des niveaux différents, plus fort comme plus faible techniquement.
- Respecter l'intégrité physique du partenaire, ne jamais « forcer » ses touches.
- Changer de partenaire chaque fois que cela est demandé, saluer ses différents partenaires au début, et à la fin de chaque assaut.
- Chaque séance se termine par le salut entre les coachs et les élèves .

Article 9 :

A la fin de chaque séance, les élèves sont priés de restituer le matériel prêté par l'association (gants, protections, cordes à sauter, etc.) et de récupérer la totalité de leurs vêtements et accessoires dans la salle de boxe pour rejoindre s les vestiaires.

Article 10 :

Les adhérents doivent être en tenu d'entraînement 10 minutes avant chaque cours.

Il est interdit de quitter ou de pénétrer sur les lieux des cours sans en avoir obtenu l'autorisation de l'instructeur. En cas de retard, par respect pour l'instructeur et les autres adhérents, il est demandé de rentrer discrètement sans perturber le cours et d'attendre l'autorisation de l'instructeur.

Par respect pour le bon déroulement des cours, les aller et venus hors de la salle sont interdits.

Article 11 :

Les locaux, installations et matériels mis à la disposition des adhérents doivent être respectés. En cas de dégradation volontaire, la responsabilité de l'adhérent sera engagée. Les adhérents s'obligent à respecter les règlements des gymnases dans lesquels sont dispensés les entrainements.

Article 12 :

L'association WFIGHT ne pourra être rendu responsable des pertes, vols ou détériorations d'objets de valeur ou autres, et décline toute responsabilité durant et hors des heures de cours en cas d'oubli ou de vol d'affaires personnelles.

Article 13 :

Le prêt de matériel est réservé aux adhérents. Chaque adhérent devant se pourvoir dans les meilleurs délais de son propre matériel de sport (voir Article 7)

Article 14 :

L'association se trouvera dans l'obligation d'exclure de l'association, sans contrepartie, toute personne qui contreviendrait gravement aux dispositions du présent règlement ou qui manifesterait un comportement antisportif avéré.

De même, toute discrimination, de quelque ordre qu'elle soit, sera sanctionnée par une exclusion définitive du Club.

Article 15 :

Les séances de peuvent être annulées sans préavis, sans remplacement ni remboursement, sur décision des encadrants de l'association ou sur décision de la ville de Strasbourg, ou pour motif d'ordre public, ou en cas de force majeure (grève du personnel municipal, fermeture ou réfection de la salle ...).

Article 16 :

Dans le cadre des activités de l'association (entraînements, démonstration...) l'association WFIGHT STRG à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'association W FIGHT STRG à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Article 17 :

En cas de litige, le Président à toute autorité au sein du club.

Strasbourg, le/...../....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)